

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639 CH / FR	Date de la première version publiée: 04.05.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Code du produit : 431639

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : VHW1-C0TU-900E-8AQX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Bâtiment et travaux de construction
Utilisation professionnelle et par les consommateurs de revêtements
Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Dold AG
Hertistrasse 4
8304 Wallisellen
Suisse

Téléphone Société : 044 877 48 48

Téléfax Société : 044 877 48 62

Personne responsable/émettrice : 044 877 48 48
info@dold.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 / 44 / 251 51 51, oder 145 Tox-Zentrum Zürich +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639	Date de la première version publiée:
		CH / FR	04.05.2021

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639	Date de la première version publiée:
		CH / FR	04.05.2021

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated éthanediamine-1,2, N-(amino-2 éthyl)-, produits de réaction avec l'oxyde de glycidyle et de tolyle

N,N-diéthyl-1,3-propanediamine
diéthylènetriamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated	1173092-74-4	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 50 - < 70
éthanediamine-1,2, N-(amino-2 éthyl)-, produits de réaction avec l'oxyde de glycidyle et de tolyle	84144-79-6 282-199-6 01-2120762088-49	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 30 - < 50
N,N-diéthyl-1,3-propanediamine	104-78-9 203-236-4 612-062-00-1 01-2119965402-39	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311	>= 3 - < 5

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version 1.0 Date de révision: 04.05.2021 Numéro de la FDS: MAT000431639 CH / FR Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 04.05.2021

		Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332	>= 1 - < 10
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0 203-865-4 612-058-00-X 01-2119473793-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 0,1 - < 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639	Date de la première version publiée:
		CH / FR	04.05.2021

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639 CH / FR	Date de la première version publiée: 04.05.2021

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version 1.0 Date de révision: 04.05.2021 Numéro de la FDS: MAT000431639 Date de dernière parution: -
CH / FR Date de la première version publiée: 04.05.2021

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
alcool benzylique	100-51-6	VME	5 ppm 22 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
diéthylènetriamine	111-40-0	VME	1 ppm 4 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
		Inhalation	Aigu - effets systémiques	110 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
		Inhalation	Aigu - effets systémiques	27 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27 mg/m3
		Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
		Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
		Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
diéthylènetriamine	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
		Inhalation	Aigu - effets systémiques	27,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/m3
		Inhalation	Aigu - effets systémiques	92,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,87 mg/m3

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version 1.0 Date de révision: 04.05.2021 Numéro de la FDS: MAT000431639 Date de dernière parution: -
CH / FR Date de la première version publiée: 04.05.2021

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
alcool benzylique	Sol	0,456 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Eau douce	1 mg/l
	Sédiment marin	0,527 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,3 mg/l
diéthylènetriamine	Sol	7,97 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,056 mg/l
	Eau douce	0,56 mg/l
	Sédiment marin	107,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1072 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,32 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639	Date de la première version publiée:
		CH / FR	04.05.2021

Appareil de protection respiratoire isolant à tuyau à air comprimé (EN 137)
En cas de formation d'aérosols ou de brouillards, utiliser un masque de protection respiratoire homologué (EN 141).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	conformément à la désignation du produit
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	-80 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	205 °C
Point d'éclair	:	> 300 °C
Température d'inflammation	:	423 - 433 °C
Température de décomposition	:	
Température de décomposition	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
pH	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	250 - 650 mPa.s (23 °C)
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1,02 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

9.2 Autres informations

COV (composés organiques volatils) : pas de taxes des COV: (La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV))
2,5 %

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639 CH / FR	Date de la première version publiée: 04.05.2021

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.370 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

éthanediamine-1,2, N-(amino-2 éthyl)-, produits de réaction avec l'oxyde de glycidyle et de tolyle:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

N,N-diéthyl-1,3-propanediamine:

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639	Date de la première version publiée:
		CH / FR	04.05.2021

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

diéthylènetriamine:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

éthanediamine-1,2, N-(amino-2 éthyl)-, produits de réaction avec l'oxyde de glycidyle et de tolyle:

Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

N,N-diéthyl-1,3-propanediamine:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

diéthylènetriamine:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639	Date de la première version publiée:
		CH / FR	04.05.2021

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

éthanediamine-1,2, N-(amino-2 éthyl)-, produits de réaction avec l'oxyde de glycidyle et de tolyle:

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

N,N-diéthyl-1,3-propanediamine:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

diéthylènetriamine:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639 CH / FR	Date de la première version publiée: 04.05.2021

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

éthanediamine-1,2, N-(amino-2 éthyl)-, produits de réaction avec l'oxyde de glycidyle et de tolyle:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

alcool benzylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,1

diéthylènetriamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,3

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639 CH / FR	Date de la première version publiée: 04.05.2021

professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
- Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 2735
ADR : UN 2735
RID : UN 2735
IMDG : UN 2735
IATA : UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(éthanediamine-1,2, N-(amino-2 éthyl)-, produits de réaction avec l'oxyde de glycidyle et de tolyle, Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated)
- ADR : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(éthanediamine-1,2, N-(amino-2 éthyl)-, produits de réaction avec l'oxyde de glycidyle et de tolyle, Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated)
- RID : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(éthanediamine-1,2, N-(amino-2 éthyl)-, produits de réaction avec l'oxyde de glycidyle et de tolyle, Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated)
- IMDG : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639	Date de la première version publiée:
		CH / FR	04.05.2021

IATA : (1,2-Ethanediamine, N-(2-aminoethyl)-, reaction products with glycidyl tolyl ether, Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated)
: Amines, liquid, corrosive, n.o.s.
(1,2-Ethanediamine, N-(2-aminoethyl)-, reaction products with glycidyl tolyl ether, Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 8
ADR : 8
RID : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID
Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639	Date de la première version publiée:
		CH / FR	04.05.2021

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	851
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y840
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils	:	La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV) Contenu en composés organiques volatils (COV): 2,5 % pas de taxes des COV
------------------------------	---	--

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639	Date de la première version publiée:
		CH / FR	04.05.2021

H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelerée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances

EP Floorline 130 – Grundierharz KOMP B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04.05.2021	MAT000431639	Date de la première version publiée:
		CH / FR	04.05.2021

toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR